Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept du mois de mai, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué en date du vint-et-un mai deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 09

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire,

Membres présents :

Monsieur Paul ABELARD, Monsieur David BARAIZE, Madame Maria DANIEL, Monsieur Julien GILLES, Madame Cécile HUET, Madame Sandra PELLETIER, Madame Marie-Claire SACHET, Madame Ophélie COSTA - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir:

Madame Gwennola CHAUDET donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Monsieur Mickaël LAURENT-BERTHONNEAU absent excusé

Monsieur Sébastien LANDEAU-TROTTIER donne pouvoir à Monsieur Paul ABELARD

Monsieur Fabrice LEPAGE Absent excusé

Secrétaire de séance : Madame Maria DANIEL

1) **Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 29 avril 2019 ;**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) **Commissions communales**

- **Vie locale et proximité**

Bibliothèque : pot de remerciements, la date reste à fixer.

- **Enfance**

Test de pain en production locale : test à partir du 3 juin pendant 4 semaines.
Les tarifs des repas seront soumis à approbation du Conseil municipal du 11 juin.
Réunion avec M. DESPORTES mardi 28 pour faire le point sur la classe de mer et la rentrée 2019-2020. Le 18 juin, l'école organise une rétrospective de leur voyage à 18h30.
Réunion avec M. EZECHIEL le 21 juin à 15h.
Observation des deux services de restauration : les services sont millimétrés. Selon les repas fournis cela peut influencer l'organisation. Plusieurs pistes d'amélioration : faire tourner les personnels, une plus grande participation des enfants, plus de tri. Nous attendons également le retour des agents sur la question.
Ergonomie du restaurant scolaire : Paul ABELARD ?

- **Urbanisme**

Domaine des Etres : remise en cause d'une limite séparative. Suite à une réunion, il a été décidé de faire appel à un cabinet d'avocats.
Bassin de rétention : nous attendons les résultats de l'étude. Dès réception des éléments, une commission sera organisée.
Projet atelier : réunion pour l'APD le 7 juin à 9h. Une entreprise a été mandatée pour un devis contradictoire.

Journée citoyenne : début des réflexions pour préparer la journée du 5 octobre. Réflexion à mener dans les commissions.

❖ **CCAS**

Questionnaire sur un éventuel appel d'offre sur une mutuelle communale envoyé via la newsletter.

3) Finances

❖ **Objet : Finances – Décision modificative n°2 – Budget principal**

Décision modificative n°2 – Budget principal (délibération 2019-20)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire ;

VU le Contrat de Développement Métropolitain

VU le budget primitif 2019 ;

CONSIDERANT les besoins de financement pour les études du futur atelier et des frais d'avocat pour engager un contentieux judiciaire suite à la signature d'une promesse de vente

Le Conseil municipal :

✓ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous ;

Nature	Compte	Montants votés	Montants corrigés	DM à faire
D	2111	144 362.52 €	141 448.92 €	- 2 913.60 €
D	2031	4 086.40 €	7 000.00 €	+ 2 913.60 €
R	74718	21 745.03 €	22 745.03 €	+ 1 000.00 €
D	6748	0.00 €	1 000.00 €	+ 1 000.00 €

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité

❖ **Objet : Finances – Décision modificative n°1 – Budget lagune**

Décision modificative n°1 – Budget lagune – Domaine des Êtres (délibération 2019-21)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire ;

VU le budget primitif 2019 ;

CONSIDERANT les besoins de financement dû au lancement d'une procédure de contentieux judiciaire

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative ci-dessous ;

Nature	Compte	Montants votés	Montants corrigés	DM à faire
D	6227	0.00 €	1 000.00 €	+ 1 000.00 €
R	774	0.00 €	1 000.00 €	+ 1 000.00 €

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve la délibération à l'unanimité

- ❖ **Objet : Finances – vente des parcelles A 511, A 514 et A 706**

Vente des parcelles A 511, A 514 et A 706 (délibération 2019-22)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de Monsieur Eric BEUDARD ;

VU le budget primitif 2019 ;

CONSIDERANT que les parcelles A 511, A 514 et A 706 ne sont pas utilisées par la commune,

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la vente des parcelles :
  - o A511 : Clos des Fontenelles (680m²) – zonage A du PLUi
  - o A514 : Les Fontenelles (740m²) – zonage A du PLUi
  - o A706 : Clos des Fontenelles (240 m²) – zonage A du PLUi
- ✓ **APPROUVE** le prix de 0.30 € par mètre carré
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, rejette la délibération à l'unanimité.

4) **Enfance**

- ❖ **Objet : Enfance – Règlement intérieur APS-2019-2020**

Règlement intérieur APS-2019-2020 (délibération 2019-23)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire 2016-2030 ;

VU le PEDT 2017-2020 ;

VU le budget 2019 ;

CONSIDERANT la convention conclue entre la C.A.F., la D.D.C.S., l'Education nationale et la commune ;

CONSIDERANT la rentrée scolaire 2019-2020

Le Conseil municipal

- ✓ **APPROUVE** le règlement annexé à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

❖ **Objet : Enfance – Règlement intérieur restaurant scolaire 2019-2020**

Règlement intérieur restaurant scolaire 2019-2020 (délibération 2019-24)

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de territoire 2016-2030 ;

VU le PEDT 2017-2020 ;

VU le budget 2019 ;

CONSIDERANT la convention conclue entre la C.A.F., la D.D.C.S., l'Education nationale et la commune ;

CONSIDERANT la rentrée scolaire 2019-2020

Le Conseil municipal

- ✓ **APPROUVE** le règlement annexé à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

5) **Ressources humaines**

❖ **Coopération entre les communes d'Ecuillé et de Soulaire-et-Bourg**

Retour sur la convention et les modalités de mise en œuvre.

6) **Intercommunalité**

❖ **Objet : Intercommunalité – Modification de la composition à l'issue des élections municipales générales de mars 2020 - Approbation de l'accord local**

Modification de la composition à l'issue des élections municipales générales de mars 2020 - Approbation de l'accord local (délibération 2019-25)

En application des dispositions issues de la loi du 28 février 2017, les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale doivent être recomposés l'année précédent les élections municipales générales.

Les règles fixées pour la détermination du nombre de sièges de Conseillers communautaires et la répartition entre les Communes membres sont définies par la circulaire du 27 février 2019 et précisées par le courrier du Préfet de Maine-et-Loire du 18 avril 2019.

Par délibération du 13 mai 2019, Angers Loire Métropole a proposé un accord local actant de la répartition ci-dessous, des sièges, pour la composition du Conseil de communauté :

	Répartition actuelle au 1er janvier 2019	*Répartition des sièges - accord local*
ANGERS	44	43
LOIRE-AUTHION	7	4
TRELAZE	4	4
AVRILLE	4	4
LES-PONTS-DE-CE	4	3
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU	3	2
MONTREUIL-JUIGNE	2	2
VERRIERES-EN-ANJOU	2	2
BOUCHEMAINE	2	2
LONGUENEE-EN-ANJOU	4	2
RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU	2	2
MURS-ERIGNE	2	2
BEAUCOUZE	2	2
ECOUFLANT	2	1
SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE	2	1
SAINT-LEGER-DE-LINIERES	2	1
BRIOLLAY	1	1
SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE	1	1
LE PLESSIS GRAMMOIRE	1	1
FENEU	1	1
CANTENAY-EPINARD	1	1
SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE	1	1
SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	1	1
SOULAIRE-ET-BOURG	1	1
SOULAINES-SUR-AUBANCE	1	1
SAVENNIERES	1	1
SARRIGNE	1	1
ECUILLE	1	1
BEHUARD	1	1
TOTAL	**101**	**90**

L'ensemble des Conseils municipaux des communes membres de l'EPCI est sollicité pour se prononcer sur cette proposition d'accord local, avant le 31 août 2019. La répartition des sièges sera ensuite déterminée par un accord préfectoral à intervenir avant le 31 octobre prochain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire du 27 février 2019

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances du 13 juin 2019

Le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** la proposition d'accord local pour la répartition des sièges au sein du Conseil de communauté, selon les modalités définies ci-dessus.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

7) **Questions diverses**

- ❖ **Conseil municipal du 2nd semestre 2019**

Jeudi 19 septembre à 20h
Jeudi 17 octobre à 20h
Jeudi 14 novembre à 20h
Lundi 16 décembre à 20h

Tour de table :
Julien GILLES : réflexion sur les vélos et leur place sur l'espace public.

Date prochain conseil : jeudi 11 juillet 2019 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

27/05/2019	2019-20	Finances – Décision modificative n°2 – Budget principal
27/05/2019	2019-21	Finances – Décision modificative n°1 – Budget lagune
27/05/2019	2019-22	Finances – vente des parcelles A 511, A 514 et A 706
27/05/2019	2019-23	Enfance – Règlement intérieur APS-2019-2020
27/05/2019	2019-24	Enfance – Règlement intérieur restaurant scolaire 2019-2020
27/05/2019	2019-25	Intercommunalité – Modification de la composition à l'issue des élections municipales générales de mars 2020 - Approbation de l'accord local